

**Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et aux dispositifs associés de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs**

*Article 4 : [...]*

*La modulation du classement du risque s'applique à tout ou partie du territoire national. Au sein du territoire national sont définies des zones écologiques, appelées zones à risque particulier, dans lesquelles la probabilité de l'infection de l'avifaune sauvage par un virus de l'IAHP est jugée plus élevée que dans le reste du territoire. La liste des communes composant ces zones figure à l'annexe 3 du présent arrêté.*

Annexe 3

ACIGNE
ANTRAIN
ARGENTRE-DU-PLESSIS
AVAILLES-SUR-SEICHE
BAGUER-PICAN
BAILLE
BAINS-SUR-OUST
BAIS
BALAZE
LA BAZOUGE-DU-DESERT
BAZOUGES-LA-PEROUSE
BEAUCE
BILLE
LA BOUEXIERE
LA BOUSSAC
BREAL-SOUS-VITRE
BRECE
BRIELLES
BROUALAN
CHAMPEAUX
LA CHAPELLE-ERBREE
LA CHAPELLE-JANSON
LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT
LA CHAPELLE-DE-BRAIN
CHATEAUBOURG
CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE
LE CHATELLIER
CHATILLON-EN-VENDELAIS
CHAUVIGNE
CHERRUEIX

COGLES
COMBOURTILLE
CORNILLE
CUGUEN
DINARD
DOL-DE-BRETAGNE
DOMAGNE
DOMALAIN
DOMPIERRE-DU-CHEMIN
DOURDAIN
EPINIAC
ERBREE
ERCE-PRES-LIFFRE
ETRELLES
LE FERRE
FLEURIGNE
LA FONTENELLE
FOUGERES
LA FRESNAIS
GAHARD
GENNES-SUR-SEICHE
GOSNE
LA GOUESNIERE
GUIPRY-MESSAC
HIREL
JAVENE
LAIGNELET
LANDAVRAN
LANDEAN
LANGON
LECOUSSE
LIFFRE
LILLEMER
LIVRE-SUR-CHANGEON
LE LOROUX
LOUVIGNE-DE-BAIS
LOUVIGNE-DU-DESERT
LUITRE
MARPIRE
MECE
MELLE
MEZIERES-SUR-COUESNON
MINIAC-MORVAN

LE MINIHIC-SUR-RANCE
MONDEVERT
MONTAUTOUR
MONT-DOL
MONTHAULT
MONTOURS
MONTREUIL-DES-LANDES
MONTREUIL-SOUS-PEROUSE
MOUTIERS
NOYAL-SOUS-BAZOUGES
NOYAL-SUR-VILAINE
PARCE
PARIGNE
LE PERTRE
PLEINE-FOUGERES
PLERGUER
PLEURTUIT
POCE-LES-BOIS
POILLEY
PRINCE
REDON
RENAC
LA RICHARDAIS
ROMAGNE
ROMAZY
ROZ-LANDRIEUX
ROZ-SUR-COUESNON
SAINS
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE
SAINT-AUBIN-DES-LANDES
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER
SAINT-BENOIT-DES-ONDES
SAINT-BRIAC-SUR-MER
SAINT-BRICE-EN-COGLES
SAINT-BROLADRE
SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS
SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS
SAINT-COULOMB
SAINT-DIDIER
SAINT-ETIENNE-EN-COGLES
SAINT-GANTON
SAINT-GEORGES-DE-CHESNE
SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE

SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault
SAINT-GERMAIN-DU-PINEL
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES
SAINT-GUINOUX
SAINT-HILAIRE-DES-LANDES
SAINT-JEAN-SUR-COUESNON
SAINT-JEAN-SUR-VILAINE
SAINT-JOUAN-DES-GUERETS
SAINT-JUST
SAINT-LUNAIRE
SAINT-MALO
SAINT-MARCAN
SAINT-MARC-LE-BLANC
SAINT-MARC-SUR-COUESNON
SAINTE-MARIE
SAINT-MELOIR-DES-ONDES
SAINT-M'HERVE
SAINT-OUEN-LA-ROUERIE
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX
SAINT-PERE
SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES
SAINT-SULIAC
LA SELLE-EN-COGLES
LA SELLE-EN-LUITRE
LA SELLE-GUERCHAISE
SERVON-SUR-VILAINE
SOUGEAL
TAILLIS
LE TIERCENT
TORCE
TRANS-LA-FORET
TREMBLAY
TREMEHEUC
VAL-D'IZE
VENDEL
VERGEAL
VIEUX-VIEL
VIEUX-VY-SUR-COUESNON
VILLAMEE
LA VILLE-ES-NONAI
VITRE
LE VIVIER-SUR-MER